

Procès-verbal
du CONSEIL DES COMMISSAIRES de
la Commission scolaire des Sommets

PROVINCE DE QUÉBEC
LA COMMISSION SCOLAIRE DES SOMMETS

Le 30 avril 2019

Procès-verbal de la séance ajournée du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Sommets tenue le 30 avril 2019 à 19 h au centre administratif de la Commission scolaire des Sommets.

PRÉSENCES

M. Robert Bureau
M. Jean-Claude Gosselin
M. Jérôme Guillot-Hurtubise
M. Réjean Lacroix, vice-président
M. Daniel Lavoie
M. Steve Pelletier
M^{me} Caroline Lacroix, commissaire parent au primaire
M^{me} Hélène Ménard, commissaire parent EHDAA
M^{me} Charlotte Paré, commissaire parent au secondaire

Et Édith Pelletier, directrice générale

Aussi présents :

Lyne Beauchamp, directrice du Service du secrétariat général et des communications
Daniel Blais, directeur du Service des ressources financières et matérielles
Serge Dion, directeur général adjoint et directeur du Service des ressources éducatives
Jocelyn Thibodeau, directeur du Service de l'informatique et du transport scolaire

ABSENCES

M. Jean-Philippe Bachand, président
M^{me} Lisette Fréchette
M^{me} Annic Gingras
M. Stéphane Lépine

OUVERTURE DE LA SÉANCE À 19 H 8

Le vice-président, Réjean Lacroix, constate le quorum et ouvre la séance.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CC-2019-45 Il est proposé par Charlotte Paré, commissaire, et résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Procès-verbal
du CONSEIL DES COMMISSAIRES de
la Commission scolaire des Sommets

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 AVRIL 2019

CC-2019-46

Il est proposé par Jean-Claude Gosselin, commissaire, et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance du 16 avril 2019 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Madame Jenyfer Dion fait des représentations en lien avec une situation de transport qui fait l'objet d'une demande de révision devant le conseil des commissaires.

DEMANDE DE RÉVISION DE DÉCISION

CONSIDÉRANT la demande de révision de décision en rapport à la situation du transport des élèves N. G. et W. G. en date du 5 avril 2019 ;

CONSIDÉRANT que la mère a été convoquée à une rencontre avec le comité de révision de décision de la commission scolaire en date du 25 avril 2019 ;

CONSIDÉRANT que ledit comité a donné la chance à la mère d'être entendue ;

CONSIDÉRANT que la demande du parent est en lien avec les responsabilités du transporteur ;

CONSIDÉRANT que le transporteur a mis des choses en place pour corriger la situation ;

CONSIDÉRANT qu'une offre de transport alternatif a été faite à la mère et qu'elle a refusé cette offre ;

CONSIDÉRANT la réflexion menée par le comité de révision de décision ;

CC-2019-47

Il est proposé par Jean-Claude Gosselin, commissaire, et résolu :

QUE le conseil des commissaires recommande à la mère de poursuivre ses démarches auprès du transporteur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

DEMANDE DE RÉVISION DÉCISION

CONSIDÉRANT la demande de révision de décision faite par les parents de M.-A. B. à l'effet que leur enfant puisse continuer à fréquenter l'école secondaire de la Ruche au lieu d'être déplacé vers l'école secondaire de l'Odyssee jusqu'à la fin de l'année scolaire ;

CONSIDÉRANT que la mère a été convoquée à une rencontre avec le comité de révision de décision de la commission scolaire en date du 25 avril 2019 ;

CONSIDÉRANT que ledit comité a donné la chance à la mère d'être entendue ;

Procès-verbal
du CONSEIL DES COMMISSAIRES de
la Commission scolaire des Sommets

CONSIDÉRANT que les mesures disciplinaires prises par l'école secondaire la Ruche dans le dossier de cet élève démontre une gradation normale en lien avec l'évolution de la situation ;

CONSIDÉRANT que l'analyse de la situation comportementale de l'enfant et l'analyse du contexte dans lequel se retrouverait l'enfant s'il devait revenir à l'école secondaire de la Ruche prochainement justifie un déplacement temporaire d'école ;

CONSIDÉRANT que l'analyse de la situation de l'enfant permet de croire que ce changement d'école ne viendrait pas nuire à sa réussite scolaire ;

CONSIDÉRANT que du transport sera offert gratuitement pour toute la durée de cette réaffectation temporaire ;

CONSIDÉRANT la réflexion menée par le comité de révision de décision ;

CC-2019-48

Il est proposé par Caroline Lacroix, commissaire, et résolu :

QUE le conseil des commissaires maintienne la décision du directeur de l'école de ne plus scolariser M.-A. B. à l'école secondaire de la Ruche jusqu'à la fin de l'année ;

QUE le conseil des commissaires autorise la poursuite de la scolarisation de l'élève à l'école secondaire de l'Odyssée à Valcourt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

BUDGET 2019-2020

REVENUS PRÉLIMINAIRES

Daniel Blais, directeur du Service des ressources financières et matérielles, présente l'état des revenus du budget 2019-2020.

TERRAIN DE LA FABRIQUE DE LA PAROISSE ST-FRANÇOIS-XAVIER-DE-BROMPTON

CONSIDÉRANT que la Fabrique de la paroisse St-François-Xavier-de-Brompton détient un terrain vacant ;

CONSIDÉRANT que ce terrain est contigu au terrain de l'école de l'Arc-en-Ciel ;

CONSIDÉRANT que ce terrain est utilisé depuis plusieurs années comme aire de jeu par les élèves du 3^e cycle de l'école ;

CONSIDÉRANT que le projet de construction de gymnase à l'école de l'Arc-en-Ciel pourrait réduire de façon significative la superficie de la cour d'école ;

CONSIDÉRANT le fait que ce terrain n'est pas utilisé par la Fabrique de la paroisse de St-François-Xavier-de-Brompton ;

CONSIDÉRANT l'intention de la Fabrique de vendre ce terrain ;

Procès-verbal
du CONSEIL DES COMMISSAIRES de
la Commission scolaire des Sommets

CONSIDÉRANT le projet de subdivision du terrain projeté ;

CONSIDÉRANT l'offre de vente reçue en date du 13 mars 2019 ;

CC-2019-49

Il est proposé par Jean-Claude Gosselin, commissaire, et résolu :

QUE la direction générale et la direction du service des ressources financières et matérielles soient mandatées pour négocier l'achat de ce terrain à la Fabrique au meilleur prix ;

QUE la commission scolaire procède à l'achat du terrain si les parties s'entendent sur un prix ;

QUE le président et la direction générale soient mandatés pour signer ledit acte de vente et tout autre document jugés nécessaires ou utiles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

COMMUNICATION DES COMITÉS

La réunion du comité de parents a eu lieu le 22 avril 2019 où plusieurs sujets ont été traités dont les récréations de 20 minutes.

Rappel de la tenue de l'Ordre du mérite scolaire le 4 mai 2019 à 17 h.

COMMUNICATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

La directrice générale énumère diverses activités qui se tiendront dans les établissements au cours des prochaines semaines.

AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Les membres du conseil des commissaires font état d'activités tenues dans les établissements.

Questionnement sur l'offre de services en formation professionnelle.

CLÔTURE DE LA SÉANCE À 20 H 25

CONSIDÉRANT que tous les points à l'ordre du jour ont été traités ;

CC-2019-50

Il est proposé par Robert Bureau, commissaire, et résolu :

QUE la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Le président

La secrétaire générale